



Paiement par compte Greffe



infogreffe.fr

Dans le cadre de la dématérialisation, Infogreffe, GIE des Greffiers de Tribunaux de Commerce, met à disposition des procédures en ligne tel que les formalités au Registre du Commerce et des Sociétés et le dépôt des comptes annuels, via son portail www.i-greffes.fr.

La nécessité de procéder au règlement des formalités par carte bancaire est un frein à l'utilisation des services en lignes.

Pour faciliter et assouplir l'utilisation des services de dématérialisation des formalités le Gie Infogreffe met en œuvre un nouveau moyen de paiement par débit de votre compte Greffe.

Ainsi pour les formalités de dépôts de comptes annuels, d'immatriculation, de modification de radiation au Registre du Commerce et des Sociétés, vous pouvez, à condition d'être titulaire d'un compte client au greffe, demander à ce que ces formalités soient débitées de votre compte client.

Un relevé détaillé des formalités effectuées vous sera adressé selon une périodicité définie avec le greffe.

Comment ça marche ?

1° Vous êtes client en compte au greffe :


A l'issue de la formalité dématérialisée il suffit de renseigner son identifiant de client en compte au Greffe en guise de paiement.

2° Vous n'êtes pas client en compte au greffe :

Vous devez contacter le greffe auprès duquel vous accomplissez de manière habituelle des formalités de dépôts e comptes annuels, d'immatriculation, de modification, de radiation au Registre du Commerce et des Sociétés pour demander la création d'un compte greffe.

Dés la création de votre compte le greffe vous fournira votre identifiant qui vous permettra d'utiliser ce nouveau moyen de paiement.

Illustration du paiement par compte greffe : formalites.



Formalités en ligne

Immatriculation d'un commerçant

Référence provisoire de votre dossier : 1969526 ; cette référence est à conserver si vous désirez revenir sur votre dossier.

NICE
Greffe du Tribunal de Commerce de NICE
6 rue Désiré Niel, 06009 NICE CEDEX 1

Paiement et transmission de votre formalité Munissez vous de votre carte bancaire

Paiement et transmission de votre formalité

Votre dossier est complet

Vous avez maintenant complété votre dossier dématérialisé. Ce dossier sera transmis au Greffe du Tribunal de commerce compétent pour instruction dès lors que vous aurez procédé au règlement du cout de la formalité pour un montant de 62,19 euros.
Décomposition du tarif :

Composante	HT	TVA	TTC
Tarif Greffe	52,00 €	10,19 €	62,19 €
EMOLUMENTS : Dépôt de la déclaration d'affectation du patrimoine.	52,00 €	10,19 €	62,19 €
FRAISPOSTAUX : Frais postaux liés à la formalité.			0,00 €
BODACC : Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (somme reversée par le Greffe).			0,00 €
INPI : Institut National de la Propriété Industrielle (somme reversée par le Greffe).			0,00 €
NOTIFICATION : Notifications inter-greffe pour le greffe destinataire de la formalité.			0,00 €
DEBOURSNOTIF : Débours de notification (émoluments dans les autres greffes que le greffe destinataire de la formalité).			0,00 €

Votre formalité ne sera cependant effective que lorsque le Greffe aura contrôlé la validité juridique de votre demande et la complétude du dossier. Vous serez informé par e-mail ou par voie postale.

Choisir son mode de règlement :

Paiement par carte bancaire
 Paiement par compte abonné (Attention ce choix entrainera une validation technique du dossier de cinq(5) à huit(8) jours ouvrés Conditions générales)
 Paiement par compte Greffe

Numéro de compte Greffe

Je, soussigné(e), _____, déclare sur l'honneur l'exactitude des informations de la formalité et signe la présente déclaration n° 1969526, faite à _____, le 08/02/2011.

Mentions légales

Illustration du paiement par compte Greffe : dépôt des comptes.

Portail **-formalités**
Informations
Accord
Documents
Signature
Païement

Votre numéro RCS:

**USR_BAUDHUIN_RENE
MICHEL_1181**

Menu

Comptes sociaux

[Déposer](#)

[Suivre un dépôt](#)

[Reprendre un dépôt enregistré](#)

[Enregistrer une adresse de facturation](#)

Récapitulatif de votre dépôt

Vous êtes sur le point de transmettre votre dossier de dépôt des comptes du tribunal de commerce de NICE (6 rue Désiré Niel BP 1537 06009 NICE Cdx 1)

RCS :	522033380
Forme juridique :	SA
Dénomination :	PR SERVICES
Date de clôture :	31/12/2010
Millésime :	2010
Type de compte :	Comptes sociaux
Document(s) :	Infogreffe_liste_pieces_justificatives_injonction_payer.pdf <input type="button" value="Visualiser"/> Infogreffe_liste_pieces_justificatives_injonction_payer.pdf <input type="button" value="Visualiser"/>

Vous pouvez maintenant procéder au paiement de votre dépôt des comptes annuels. 2 moyens de paiement sont à votre disposition.

Décomposition des coûts :

Libellé	Prix HT	TVA	Prix TTC
EMOLUMENTS	14,30 €	2,80 €	17,10 €
INPI	5,45 €		5,45 €
BODACC	23,10 €		23,10 €
Frais postaux	1,95 €	0,38 €	2,33 €
			47,98 €

Mode de paiement :

Carte bancaire
 Compte Infogreffe
 Compte Greffe

Numéro de compte